



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Stages en entreprise

Question écrite n° 7403

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'encourager les stages de longue durée d'élèves ingénieurs dans les PME-PMI. Ces stages doivent être effectués en liaison avec leur établissement d'enseignement supérieur de formation qui doit assurer un accompagnement ou se dérouler dans le cadre d'un projet innovant lié à un centre de compétences de qualité reconnue qui assure le parrainage. Cette action serait destinée en priorité aux PME-PMI ayant déjà un technicien supérieur ou un ingénieur afin de faciliter l'émergence ou la consolidation d'une cellule d'innovation. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de mettre en œuvre des mesures spécifiques visant à renforcer les liens entre les entreprises et les élèves ingénieurs.

Texte de la réponse

Une action a été initiée pour stimuler la réalisation de stages de longue durée dans les PME-PMI pour les élèves ingénieurs, comme pour les étudiants d'IUT et les élèves de STS. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de travaux sur l'innovation dans les PME menés conjointement par le ministère de l'industrie et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son objectif est de faire du stage un outil privilégié de transfert de technologie, un atout pour les petites entreprises qui souhaitent explorer une technologie nouvelle ou épauler une équipe attelée à un projet d'innovation. La présence de l'élève-ingénieur stagiaire pendant une durée suffisante - de l'ordre de six mois - permet d'entreprendre un projet d'une certaine envergure. La préparation du stage et le suivi de celui-ci par l'établissement universitaire, ainsi que la présence des tuteurs de stage confirmés tout au long de la période en entreprise, sont une occasion pour les responsables de l'entreprise de tisser des liens avec les milieux de la technologie et de l'innovation. On peut légitimement espérer que ces relations dépasseront ensuite l'objet et la durée du stage. Cette action bénéficie d'un soutien financier destiné à couvrir tout ou partie du surcoût d'un stage en PME et notamment les frais d'encadrement, à condition de répondre à trois critères : le stage répond à une demande formulée précisément par la PME ; le stage donne lieu à la signature d'une convention contenant un cahier des charges qui précise les engagements de l'entreprise, de l'établissement et du stagiaire, notamment en ce qui concerne l'encadrement du stage (il est prévu de faire appel à des tuteurs extérieurs aux établissements en cas d'insuffisance du potentiel d'encadrement de l'entreprise ou de l'établissement) ; la durée du stage est suffisante pour que les objectifs visés soient atteints, en tout état de cause supérieure à cinq mois. Un appel d'offres expérimental, commun aux élèves d'écoles d'ingénieurs, d'IUT et de STS, a été lancé fin janvier par les délégations régionales à la recherche et à la technologie et les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Il s'agit dans un premier temps d'une opération à très petite échelle ; le développement de ce type d'action sera envisagé en fonction des résultats de l'évaluation de cette première expérience.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7403

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3754

Réponse publiée le : 27 juin 1994, page 3290